

DES CERTIFICATS MÉDICAUX LOI, DÉONTOLOGIE ET PRATIQUE

par

MM. les Drs Franz PHILIPPART, Corentin DUYVER,
Didier MOULIN et Dominique PESTIAUX (U.C.L.)

Cet ouvrage aux auteurs auxquels l'Académie a fait l'honneur en leur attribuant le prix Jeanne et Marie François 2006, traite du certificat médical en tant que partie intégrée de la rencontre entre le médecin praticien et son patient.

Certes, le certificat n'est pas une nouveauté puisqu'au 15^e siècle déjà, lors des épidémies de peste qui décimèrent l'Europe, les autorités sanitaires de grandes cités comme Florence eurent conscience de la nécessité d'un isolement des pestueux et des communautés au sein desquelles ils vivaient. Mise en quarantaine et enfermement en lazaret devaient éviter l'extension du fléau aux personnes saines. D'autres mesures renforcèrent cette ségrégation. Parmi elles figuraient l'obligation de produire une attestation de non contamination pour entrer dans une ville menacée et celle de déclarer aux autorités toute personne présentant les symptômes de la maladie. Ces documents

probatoires ont résisté à l'épreuve du temps et préludaient à l'inflation, en ce vingtième siècle, d'autres de tout genre et pour toute finalité que nos sociétés post-modernes se mirent à exiger au fur et à mesure de l'implantation de la solidarité comme base des soins de santé. La crainte de la fraude d'une part, et la complexification des administrations hantées par le souci de la preuve, pesèrent sur la main médicale et la plume qu'elle tenait ou le clavier sur lequel elle pianotait.

Tantôt harcelé par le requérant, tantôt fustigé par les plaintes d'insatisfaits, le praticien apprit que certifier devenait un acte rigoureux dans lequel entraient en conflit son empathie et son respect des lois, son souci du secret et sa compréhension des intérêts de son patient. A ce conflit de valeurs se superposait l'inflation des lois, règlements et autres directives dont la connaissance et l'interprétation échappent au médecin.

Au départ, l'ouvrage s'était voulu outil au service de jeunes médecins généralistes en voie de formation spécifique à leur naissante pratique.

Saluons au passage cet effort de nos facultés pour ouvrir l'esprit des jeunes médecins, au delà de leur déontologie professionnelle, à la science du droit, à l'esprit des lois et à la force de la jurisprudence.

Puis, au fur et à mesure de son écriture, les auteurs ont acquis la volonté que cet ouvrage soit aussi complet que possible, embrassant toutes les circonstances de la vie et ambitionnant de pouvoir aider tous les médecins de quelque spécialisation qu'ils soient.

Ainsi, en février 2007, fut publiée la version française que vous avez eue à connaître. Vint alors l'étape de la conversion en néerlandais. Les dispositions communautaires s'avérant différentes dans des domaines relevant de leur compétence, comme la scolarité et la pratique de sports, une réécriture adaptée s'imposait. Cette mise en conformité s'avéra indispensable pour rencontrer les demandes des médecins néerlandophones mais aussi celles des praticiens de la région bruxelloise confrontés aux dispositions des communautés tantôt flamande, tantôt française.

Ecriture cheminant, les auteurs prirent aussi conscience de la mobilité des législations et de la nécessité de mises à jour futures.

Les auteurs remercient l'Académie royale de Médecine de leur avoir accordé ce prix, honorant ainsi à travers eux, une des réalités quotidiennes des médecins, qui requiert de leur part autant de rigueur que l'exercice de leur art.

(Centre Académique de Médecine Générale (CAMG) – U.C.L.)

(Applaudissements)

*
* *